

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2023-20**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté fixant les seuils d'application de la directive Solvabilité 2 pour prendre en compte l'avis 2021/C 423/12 de la Commission européenne ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 23 mars 2023,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.**

Fait le 23 mars 2023.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER